

COLLECTES ET DONS BLEUET DE FRANCE

2024

Chère Collectrice, cher Collecteur,

Depuis le 1er janvier 2023, le Bleuets de France n'est plus intégré à l'Office national des combattants et des victimes de guerre (ONaCVG).

Un fonds de dotation Bleuets (FDB) a été créé le 5 juillet 2022 dont les statuts ont été publiés au Journal des associations et des entreprises.

L'ONaCVG demeure cependant au sein du premier collège du Conseil d'administration du Bleuets en tant que membre fondateur.

Dans ce cadre, la procédure de remise de collectes et de dons pour le Bleuets de France évolue.

Pour une collecte

- 1- Prise de contact avec le service de proximité de l'ONaCVG de votre département
- 2- Récupération de matériel de collecte (troncs, autocollants/fleurs, chasubles) et d'un protocole de collecte à signer en deux exemplaires à l'issue de la collecte : en envoyer un original au fonds de dotation (accompagné du chèque ou bien de la preuve du versement du résultat de votre collecte sur le site Bleuets de France), et une copie à l'ONaCVG
- 3- Lors de la collecte sur la voie publique ou dans un établissement privé, vous êtes couverts par l'assurance du fonds de dotation. En cas de problème, merci de le signaler à l'adresse suivante : collecte@bleuetsdefrance.fr.
- 4- A l'issue de la collecte, retourner le matériel restant sans oublier le tronc de quête au service départemental de l'ONaCVG
- 5- Versement du résultat de la collecte
 - a. Par chèque à l'ordre du Bleuets de France à envoyer à l'adresse suivante accompagné d'une copie du protocole : Bleuets de France, 20 rue d'Aguesseau, 75008 Paris
 - b. Par le formulaire dédié sur le site www.bleuetsdefrance.fr, dans la rubrique « Nous soutenir » > « Reverser une collecte », qui permet la restitution de celle-ci ;
 - c. Les méthodes de remise de collecte listées ci-dessus sont à privilégier. Cependant, en cas de dépôt d'espèces, merci de vous signaler auprès du fonds de dotation à l'adresse suivante : collecte@bleuetsdefrance.fr, en rappelant votre numéro de protocole de collecte ainsi que votre département. Vous serez alors mandaté pour déposer les espèces, billets et pièces dans des sacs scellés séparés (récupérés au préalable) auprès d'une agence de la Société générale.

Pour un don

- 1- Par chèque à l'ordre du Bleuet de France à envoyer à l'adresse suivante :
Bleuet de France, 20 rue d'Aguesseau, 75008 Paris
- 2- Par le formulaire de don en ligne sur le site du fonds de dotation